Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-25-0119
Dossier suivi par : Unité Autorisations - ASR
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de la Ville
de Grevenmacher
6, Place du Marché
L-6755 Grevenmacher

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Madame Michèle Pirsch
Objet	3 forages géothermiques - 50, route de Machtum à L-6753 Grevenmacher
Localité(s)	Grevenmacher
Commune(s)	Grevenmacher

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

Digitally signed by:
Fabienne Gass
Date: 01/07/2025 10:07:03

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :
- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés